



Page 2	Le Monde en Évolution et l’Avenir des Arméniens
Page 3	Le Pré-Parlement : Naissance et Évolution
Page 6	La Deuxième Étape de la Lutte de Libération Nationale
Page 8	La Version Arménienne de la Question d’Artsakh
Page 9	Le National et le Civil
Page 9	L’Arménie entre la Politique et le Civile
Page 11	Renaissance Arménienne
Page 12	Notre Voie est Légale
Page 14	Déclarations Du Pré-Parlement
Page 17	A Ceux qui Soutiennent le Pré-Parlement
Page 18	Programme du Mouvement Pan-Arménien
Page 19	Cour de Justice

Permettez-moi de ne pas prier pour être à l'abri des dangers,
mais d'être courageux pour y faire face.
Permettez-moi de ne pas mendier pour l'apaisement de ma douleur,
mais pour le cœur de la conquérir.
Permettez-moi de ne pas chercher des alliés dans les champs de bataille de la vie,
mais à ma propre force.
Permettez-moi de ne pas avoir de crainte anxieuse d'être sauvé,
mais l'espoir de la patience pour gagner ma liberté.
Fais que je ne sois pas un lâche,
sentiment Ta miséricorde à mon succès seul;
Mais permettez-moi de trouver la portée de votre main dans mon échec.

R. Tagore

LE MONDE EN EVOLUTION ET L'AVENIR DES ARMÉNIENS

Garégin Tchougaszyan

La civilisation actuelle, en raison de sa négligence de la composante spirituelle de la conception du monde et de la conduite guidée principalement et essentiellement par la composante matérielle de cette conception, s'est trouvée dans un processus de mondialisation, qui, d'une part, est basé sur l'idéologie et la politique néolibérale, et d'autre part sur un progrès technologique qui s'accélère à un rythme de plus en plus rapide. Ce processus a conduit à une crise systémique qui englobe toutes les sphères de la vie de l'homme, des nations, des Etats et de l'humanité, et dont l'une des spécificités est la néocolonisation, progressivement approfondissante, de la conscience.

Derrière ces tendances de développements radicaux, impétueux, rapides et irréguliers provoqués par cette crise, on peut remarquer les germes d'une nouvelle civilisation en gestation.

Les perspectives de l'avenir de chaque nation et de l'humanité toute entière se trouvant dans le sillage de changements radicaux correspondant à des crises systémiques d'une telle ampleur et profondeur peuvent être aussi bien sombres et désastreuses, que brillantes et fécondes. Dans tous les cas, ces perspectives dépendront à bien des égards du comportement adopté par les nations et même par chaque personne, en particulier dans les domaines liés aux rôles sociaux et biologiques de l'individu et des relations entre ceux-ci, à l'homme et à l'humain, ainsi qu'aux formes et limites naturelles et rationnelles de leur reproduction

Dans le cas des Arméniens et de l'Arménie cette crise systémique s'exprime en plus par un certain nombre de facteurs qui approfondissent ses effets négatifs. Les plus importants parmi ceux-ci sont la version encore plus oppresseur de la ges-

tion néo-coloniale établie en Arménie, le fait que les Arméniens ne correspondent pas entièrement à la notion de nation selon les normes politiques contemporaines, leur dissensions internes et leur indifférence à l'égard de leur destin générale, le fort taux d'émigration accompagné de la menace du dépeuplement du pays, et le taux d'assimilation alarmant des Arméniens vivant en dehors de la patrie.

En conséquence, les paramètres de viabilité des Arméniens et de l'Arménie approchent leur seuil in-



*Yervand Kotchar
Muse de la Cybernétique, 1972*

férieur, ce qui, compte tenu des particularités régionales négatives, est lourd de menaces réelles pour la survie de l'Etat et l'existence physique des Arméniens vivant en Arménie .

La situation dans laquelle se trouvent l'Arménie et les Arméniens est, sous cet angle, à plusieurs égards pire que celle des autres pays et nations et peut même être qualifiée de catastrophique. Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette même situation est porteuse de beaucoup d'espoir, parce qu'elle est lourde de possibilités de développement aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif. Une telle affirmation optimiste est basée sur le fait, prouvé à maintes reprises par l'expérience historique, que les nations ayant comparu plus tôt dans la crise et ayant porté une partie plus grande et plus lourde de ses conséquences, sont, en cas d'une mobilisation consciente, en règle générale, intérieurement plus prêts aux changements civilisationnels radicaux. Par conséquent, les Arméniens, ayant une grande endurance de la crise systémique, ont une plus grande chance de cohabiter avec la vague des changements à venir, et même de la guider vers la direction souhaitée, parvenant ainsi non seulement à éviter toute chute, mais aussi à assurer un développement rapide.

C'est pourquoi, les crises mondiale et nationale actuelles ainsi que les changements civilisationnels radicaux devraient être perçus comme une ressource et une opportunité pour le développement rapide de la nation et devraient être transformés en fondements et conditions préalables à la réalisation des intérêts des Arméniens.

Pour ce faire, il serait nécessaire de créer, par une synthèse de l'expérience de la résistance internationale et de la créativité national-politique, et tout en se basant sur la culture en profondeur de la na-

tion arménienne, un nouveau terrain civilisationnel et par conséquent de choisir notre propre chemin de rassemblement et de développement national et de l'Etat. Pour réaliser ce choix, il sera nécessaire de fonder un Etat souverain Arménio-centrique et de former, autour de l'axe de cet Etat, par des mesures parallèles et séquentielles, un réseau impliquant tous les Arméniens du monde.

Nous devons prendre conscience du fait et devons croire, que les Arméniens et l'Arménie, qui émanent des sources de la civilisation humaine et qui ont contribué de façon tangible à la formation et au développement de celle-ci, non seulement peuvent, mais également doivent rétablir leur rôle civilisationnel aujourd'hui affaibli, rétablir leurs droits inaliénables, commencer le Grand retour vers la Patrie et, par le biais du facteur arménien de plus en plus croissant, proposer de nouvelles idées et des programmes qui contribueraient à un développement harmonieux aux niveaux national, régional et universel, soit en prenant l'initiative pour leur réalisation, soit en participant à des initiatives en cours.

Toutefois, pour être apte à réaliser tout cela, il est d'abord nécessaire d'évaluer la situation actuelle de façon adéquate et d'être ouvert aux nouvelles tendances et aux changements en cours, ce qui à son tour, exige en premier lieu la libération de notre conscience humaine et nationale des conceptions néocoloniales dominantes.

Notre journal officiel voit donc le jour pour apporter sa modeste contribution à l'objectif primordial de nos jours - la libération de la conscience humaine et nationale et sa mobilisation. C'est pourquoi il s'appelle «Azatagroum» («Libération»).

LE PRE-PARLEMENT: NAISSANCE ET EVOLUTION

Jirayr Sefilian

Bien qu'une libération nationale de part sa nature, le mouvement populaire qui débuta en 1988 ne s'est point transformé en une lutte pan-nationale pour l'édification d'un état souverain, se cantonnant plutôt dans les limites de la lutte pour le rattachement de l'Artsakh à l'Arménie. C'est presque sans coup férir que l'Arménie a conquis son indépendance par suite de l'effondrement de l'URSS. Formée dans

la lutte de libération pour l'Artsakh, dotée d'une nature servile et sans programme défini élaboré dans ce but, la couche supérieure de la nouvelle élite politique d'Arménie n'était pas prête dans sa majorité à édifier et à gouverner un Etat souverain dans une région géo-stratégiquement très complexe.

Par suite, œuvrant au détriment des intérêts de la nation Arménienne et de son Etat, un nouveau

système alternatif de gouvernement néocolonial contemporain s'est développé en Arménie libérée de la colonisation soviétique, ayant pour attributs principaux la soumission aux dictats venus de l'étranger en ce qui concerne les questions de portée stratégique et un régime autocratique centralisé s'exerçant dans tous les autres domaines. Sachant bien, qu'étant soumis à plus d'un pôle d'influence s'exerçant de l'étranger, ce système prend forme et fonctionne tenant compte de l'équilibre entre les intérêts de ces divers pôles. Allant de l'avant, il est nécessaire de mentionner que cette circonstance est favorable de façon précise et permet de se libérer de cet étai, étant donné que la lutte entre ces diverses forces extérieures affaiblit leur influence cumulative.

Ce système de gouvernement néocolonial a généré des processus profondément négatifs qui ont plongé le pays dans une crise au niveau du système. L'édification de l'Etat et de ses attributs ne s'est pas accomplie, tout comme son système politique d'ailleurs. Une vie politique réelle n'existe pas dans le pays.

Composée d'individus reliés par des intérêts personnels et de clan, la couche supérieure de l'élite des partis politiques faisant partie du système de gouvernement de l'Etat est une organisation coupable qui s'est appropriée un pouvoir revenant de droit au peuple. Quant aux membres des couches dirigeantes des partis de l'opposition, ne témoignant que d'un semblant d'activité politique, volontairement ou involontairement, ne font qu'assurer la domination et la perpétuation de l'administration au pouvoir. Dans le cas de ne pas prévenir l'évolution de cette crise qui va en s'approfondissant, nous perdrons notre Etat souverain, ce qui, compte tenu des conditions prévalant dans la région, représente une menace réelle pour la survie physique de cette fraction de la nation arménienne qui vit en Arménie.

Mais, tout à l'honneur de notre peuple, il faut souligner que malgré l'existence d'une opposition «vendue» ou incapable, celui-ci n'a jamais cessé de lutter. Bien que dépourvu des moyens organisationnels et des mécanismes nécessaires à une lutte quotidienne, grâce à un instinct intérieur le peuple se mobilise périodiquement, au sein du système de gouvernement de l'Etat et en accord aux règles établies, dans le cadre des élections présidentielles qui représentent l'unique alternative pour se libérer en changeant le chef de l'administration en place, et rejette avec force par son «non» déterminé le candidat du moment, dans l'espoir de changer le régime, mais cette vague de révolte bute à chaque fois contre les mécanismes du système et s'éteint.

C'est justement dans cette situation qui semble inextricable qu'un groupe de personnes préoccupées s'est réuni il y a quelques années et ils ont fondé le mouvement «Sartarabat». Le choix du nom

du mouvement n'était pas fortuit car la situation de notre pays et de notre peuple est réellement «Sartarabat»-ien.

A la mi-2012, Garéguine Tchougasezyan, un des membres du groupe des fondateurs du mouvement «Sardarapat», s'est adressé aux personnes concernées par le destin du pays et du peuple, en leur lançant un appel à se regrouper et à commencer la lutte. Une trentaine d'intellectuels ont commencé à se réunir et à étudier les méthodes et les mécanismes nécessaires pour amplifier la lutte, et pour en élaborer le programme et la succession des étapes. Fruit de leurs efforts, le «Pré-parlement», une initiative nationale et politique, a vu le jour le 15 novembre 2012, et la forme préliminaire du programme de libération de la patrie a été élaborée. Dans tout ceci, le fait que le Pré-Parlement s'est d'abord fixé pour objectif l'élaboration du programme de l'édification pour l'Arménie de demain d'un Etat national qui serait dotée d'une nouvelle qualité supérieure ainsi que l'établissement de la feuille de route y menant, n'œuvrant à leur réalisation que plus tard, est sans précédent. A ce jour, dans la réalité arménienne tout se déroule sans programme et est soumis à la logique du développement des événements. Au cours des discussions préliminaires les grandes lignes de la nature de l'Etat arménien de l'avenir ont été tracées.

D'un commun accord, il a été décidé que le futur Etat devrait être doté d'une qualité supérieure, c'est-à-dire réaliser pleinement sa souveraineté, pouvoir protéger et développer l'identité nationale, assurer la réalisation des droits inaliénables de la nation Arménienne, ainsi qu'assurer le développement libre et créateur de l'homme. La création d'un système de gouvernement étatique capable de formuler et de réaliser les objectifs nationaux ainsi que de reconnaître et de résoudre les problèmes qui en découlent a été définie comme une condition prioritaire pour la formation d'un tel Etat. A l'évidence, l'Arménie néo-colonisée par le système actuel de gouvernement doit être libérée par la formulation et la réalisation d'un nouveau système de gouvernement d'une qualité supérieure. Evidemment, la succession des générations politiques revêt une signification essentielle dans cette question, car l'ancienne génération politique qui a colonisée l'Arménie et s'est appropriée le pouvoir, ne veut et ne peut assurer l'édification de l'Arménie souveraine, et n'a donc pas le droit d'être un élément déterminant dans la vie politique de l'Arménie de demain.

Pour atteindre ces objectifs, le Pré-parlement prévoit d'accomplir ces points fondamentaux:

1. rassembler les potentiels intellectuels et idéologiques de la nation afin de développer un front intellectuel qui devra devenir le noyau de l'élite politique et intellectuelle,
2. élaborer le programme stratégique de la mise

en place et du développement d'un état de qualité supérieure,

3. créer, à travers l'organisation et l'auto-organisation du peuple, un réseau pan-arménien en Arménie (Artsakh inclus) et dans les communautés de la diaspora, en faisant de ce réseau une force formidable.

4. former, par le moyen d'élections alternatives, des structures législatives, judiciaires et exécutives vraiment représentatives et alternatives aux structures du système en place pourri, et dont le plus important sera le Parlement Fondateur du nouvel état de qualité supérieure.

Une fois établi, le Parlement fondateur élaborera et adoptera définitivement le programme stratégique du nouvel état, puis appliquera les étapes suivantes:

a) légitimer son statut ainsi que ceux des structures judiciaire et exécutive en concluant des contrats avec les citoyens par personne.

b) écarter le pouvoir actuel sans secousses en mettant à contribution les différents moyens de pression et d'influence du réseau pan-arménien, y compris la désobéissance civile.

c) annoncer une phase de gouvernance transitoire de durée déterminée par le contrat signés avec les citoyens et créer les conditions nécessaires à la formation et au développement de l'état de qualité supérieure.

d) au terme de la phase de gouvernance transitoire, organiser des élections démocratiques et former les institutions d'un gouvernement national.

Les Arméniens résidant à l'étranger pourront participer aux élections du Parlement fondateur et s'y présenter en tant que députés, à une seule condition: dès la première convocation du Parlement fondateur, les députés devront habiter de manière permanente en Arménie. Cette particularité est sans précédent et très importante dans le sens pan-arménien, car le futur état arménien se doit de représenter et de protéger les intérêts arméniens et de servir les objectifs pan-arméniens. De plus, le Parlement fondateur n'est pas seulement un corps législatif: c'est le corps dirigeant de la lutte de libération nationale. Il doit donc impliquer les cercles intellectuels et politiques les plus actifs et les plus influents.

Une autre particularité du programme d'action du Pré-parlement est l'éviction sans heurts du régime en place. Elle constitue une troisième voie alternative aux deux options classiques: le mécanisme des élections - qui jusqu'à présent reste inefficace - et le second, la violence, qui représente une vraie me-

nace pour la sécurité de l'état. Cette troisième voie est amenée à l'emporter puisqu'elle se base sur la méthodologie de la réalisation de la souveraineté populaire en dehors du système et légitime son autorité, non selon les règles du jeu du système mais selon les règles définies par le peuple lui-même.

Afin de garantir la mise en place des changements positifs et d'un développement durable après la victoire de la lutte de libération nationale, le Pré-parlement a d'ores et déjà prévu d'inculquer une culture de collégialité dans les prises de décisions et aspire ainsi à façonner des mécanismes pour prévenir la dégénérescence de la nouvelle élite du futur état arménien.

Dans l'Arménie actuelle, le Pré-parlement constitue une large plateforme de rassemblement de tous les courants idéologiques, politiques, civiques et sociaux. Il est aussi doté de ressources permanentes pour son renouvellement; la grande majorité de ses membres n'ayant pas d'ambitions politiques, chacun est prêt à céder la place à d'autres membres plus actifs et à même de prendre le relai.

L'une des directions essentielles de l'action du Pré-parlement concerne les questions sensibles et urgentes. Le Pré-parlement non seulement met à jour des foyers de résistance spontanée, mais il en génère aussi par les problématiques qu'il soulève: son rôle est de les assister et de les impliquer dans la lutte de libération nationale.

Le Pré-parlement a déployé le drapeau de la lutte de libération nationale et invite tous les individus et forces inquiets du sort du pays et de la nation à participer au mouvement populaire, pacifique et organisé de libération de l'Arménie.

LA DEUXIEME ÉTAPE DE LA LUTTE DE LIBÉRATION NATIONALE

Situation, défis et perspectives

Aram Hairapétian

Avec la libération d'Artsakh, le peuple arménien a marqué le repère d'une nouvelle étape de son développement national. Parallèlement à l'idée de l'autodétermination d'Artsakh, la question de l'indépendance de l'Arménie a vu le jour. Ce sont les deux idées qui sont devenues les objectifs de cette étape de la lutte de libération nationale. Mais la question d'Artsakh était toujours au premier plan, tandis que l'idée de l'indépendance d'Arménie n'est jamais devenue nationale. Le peuple ne l'a acceptée comme un avenir politique inévitable que sous la pression du fait de l'effondrement imminent de l'URSS. Dans cette étape de la lutte de libération on n'avait pas de programme non seulement bien réfléchi, mais aussi doté d'un sens bien défini concernant les actions du présent, comprenant les domaines principaux de la vie de l'état indépendant d'Arménie (y compris l'Artsakh). Au début, même l'autodétermination d'Artsakh était imaginée dans le cadre de l'URSS sous la forme qu'il serait simplement réuni à l'Arménie.

L'effondrement de l'URSS a engendré une nouvelle situation dans notre région. La Russie était désormais très faible pour y imposer son pouvoir autoritaire, donc les Etats-Unis et l'Union Européenne, entrés en jeu, ont pu le partager avec elle. Même si l'Arménie et l'Azerbaïdjan avaient obtenu une souveraineté fictive/ou formelle/ et étaient devenus des sujets du droit international, au fait, ils étaient devenus plutôt des objets servant les intérêts de ces trois centres de force géopolitiques. Ceux-ci ont créé le format du groupe de Minsk, à l'aide duquel la question stratégique et principale concernant l'Arménie et l'Azerbaïdjan, celle du règlement du conflit d'Artsakh, est utilisée par eux comme un mécanisme servant à maintenir ses deux pays et leur peuple en dépendance et à réaliser leurs propres intérêts dans la région. Le statu quo c'est le bilan défini qui s'équilibre sans cesse: celui des pays engagés dans le conflit d'Artsakh, incluant aussi bien des forces qui y participent que celles de l'extérieur.

En même temps, la Russie, utilisant en premier lieu les stéréotypes séculaires devenus habituels de la dépendance politique des arméniens d'elle en tant que d'une métropole, fortifiée de plus en plus cette dépendance en menant une politique d'épuisement et d'appropriation de la souveraineté et des

ressources arméniens. Cette dépendance, stratégiquement parlant, est commode aussi à l'Occident, car elle s'inscrit bien dans le contexte de son programme stratégique de la neutralisation du facteur de la Russie dans notre région, après quoi il fera de l'Arménie et des arméniens son arrière-garde civilisatrice. Dans la situation actuelle du développement des événements la Russie, bon gré mal gré, assure la réalisation de l'étape primaire du programme de la néocolonisation de l'Occident. Et en Arménie, l'outil principal pour assurer la dépendance de cette néocolonisation, c'est son système de la gestion étatique et l'élite criminelle des oligarques antinationaux assurant son fonctionnement; une élite qui sera éloignée de l'arène après avoir accompli son devoir tactique.

Ainsi, après le scandale de la signature du traité relatif au cessez-le-feu à Bichkek, l'Arménie a cédé, pas à pas, toutes ses chances d'accéder à l'indépendance et de devenir le partenaire politique du monde extérieur. Dans tous les programmes politiques, le gouvernement arménien est considéré comme un outil gérable, et le pays comme un objet de gestion.

Et l'indépendance de l'Artsakh qui, tout au début, était imaginée par les milieux officiels comme outil politique servant à parer, devient aujourd'hui un outil menant le développement national à l'impasse et, pour les métropoles, un outil de contrôle des parties en conflit. Dans cette question les intérêts impériaux des métropoles coïncident et c'est leur balance qui assure le statu quo.

Nous pouvons constater qu'en résultat de tout ceci, l'Arménie actuelle (y compris l'Artsakh) et le peuple arménien de même, se trouvent dans une situation désastreuse:

- crise du système incluant tous les domaines vitaux, y compris le domaine d'état,
- application des mécanismes et des méthodes de plus en plus perfectionnés de la néocolonisation moderne,
- remise petit à petit de la souveraineté déjà minimisée,
- danger de la guerre dans la région,
- domination de l'élite inapte et traîtresse prête à céder l'intérêt national pour l'intérêt personnel ou celui du clan,
- le pouvoir du peuple approprié par celle-ci et le

système de la gestion étatique transformé en l'outil de la colonisation du pays et de l'oppression de son peuple,

- inexistence de facto du système des partis politiques et corruption de l'opposition officielle et/ou son inaptitude,

- ébranlement continu des bases de l'identité nationale,

- et enfin, danger de perte de la structure de l'Etat et celui de l'extermination physique des Arméniens habitant sur le sol de leur patrie.

Dans desdites conditions la probabilité de la réussite des changements dans le pays par la lutte classique de la politique intérieure s'avère complètement impossible car le système de la gestion étatique et les processus qui sont liés avec les règles de celui-ci, il s'agit principalement des élections, qui sont appelées à assurer le renouvellement et la rénovation dudit système, sont devenus un mécanisme de la reproduction de la domination de l'élite antinationale et criminelle et, grâce à cela, de la conservation et de l'approfondissement de la colonisation du pays.

N'ayant pas d'élite politique qui serait née il y a 25 ans et qui se baserait sur la mentalité nationale, cette étape de la lutte de libération nationale restée inachevée a comme but la libération de l'Arménie de la dépendance néocoloniale de plusieurs métropoles et la création d'un état véritablement souverain. Il est clair que le règlement définitif de la question d'Artsakh au moyen de son attachement à l'Arménie doit devenir l'un des problèmes principaux de la réalisation de cet objectif. A propos, la présence de plus d'une métropole est une condition favorable, car la rivalité entre elles affaiblit la force sommaire de l'influence coloniale, ainsi donnant à l'Arménie une chance assez élevée de parer.

Il est à noter, qu'à la différence de l'étape précédente, celle d'Artsakh, cette étape-ci de la lutte de libération nationale a commencé sur la base d'un programme. Grâce aux efforts du mouvement «Sardapat» et, plus tard, ceux du Pré-parlement créé sur son initiative, on a élaboré des programmes stratégiques de la révocation du groupe des dirigeants actuels et du rétablissement du pouvoir du peuple, et après cela, du développement des Arméniens et de l'Arménie. Les résultats du processus de la formation de l'élite politique dotée d'une mentalité nationale sur la plate-forme créée par le Pré-parlement deviennent de plus en plus perceptibles.

En effet, tous qui sont soucieux pour l'avenir de la nation des personnalités et des spécialistes, habitant soit en Arménie soit à l'étranger, s'unissent

autour de l'idée et du programme de la construction d'un nouvel état national.

La voie de la révocation du groupe des dirigeants actuels qui détiennent le pouvoir du peuple, est aussi très originale. Elle prévoit de s'appuyer sur les forces actives civiles au lieu de s'appuyer sur des partis politiques, d'unir le peuple dans un grand réseau para national sur les principes territoriaux, professionnels et d'autres; rendre ce réseau en une force insurmontable au moyen d'accumulation du potentiel intellectuel et d'organisation du peuple, de créer des organes de gestion exprimant la volonté du peuple en parallèle avec les organes de la gestion étatique actuels, parmi lesquels le plus important est le Parlement Constitutif du futur état d'Arménie; les rendre légitimes en signant des contrats individuels entre le Parlement Constitutif et les citoyens; ensuite, en utilisant la force insurmontable dudit réseau para national, révoquer le groupe des dirigeants actuels et de remplacer les organes du système néocolonial par les organes de gestion exprimant la volonté du peuple.

Comme on le voit, le programme du Pré parlement refuse non seulement l'approche non réaliste de changer la situation au moyen de la lutte politique interne et classique et les élections à l'intérieur du système néocolonial, mais aussi dans ce cas-là, il refuse la version d'insurrection considérée comme autant classique que la première version. Car cette dernière porte le danger de voir l'Arménie subir une attaque militaire extérieure. A propos, ce programme du Pré parlement résout aussi le dilemme suivant: «révocation du groupe des dirigeants au prix de la guerre et au moins au prix de la perte d'Artsakh » ou «tolérance de la domination du groupe des dirigeants afin d'éviter la guerre et la perte d'Artsakh », dilemme qui est exploité tout au long de ces années par le groupe des dirigeants criminels et par l'opposition fantôme dans l'objectif de réaliser leurs intérêts personnels ou du clan.

L'existence de la base du programme et de la nouvelle génération politique douée de la mentalité nationale, ainsi que des conditions géopolitiques favorables offrent à l'Arménie et aux Arméniens une chance fondée et réaliste pour faire aboutir cette étape de la lutte de libération nationale et de construire un état arménien vraiment souverain qui permettra de réaliser tous les désirs et tous les rêves les plus chers du peuple arménien.

LA VERSION ARMENIENNE DE LA SOLUTION DE LA QUESTION D'ARTSAKH (KARABAGH)

D'après le Projet de la «Conception Stratégique de la Formation et du Développement de L'Etat Arménien de Qualité Supérieure»

La guerre nationale de libération dont le mouvement de la libération d'Artsakh (Karabagh) fut le début, était une véritable aubaine pour la création d'un État libre et souverain sur le territoire de l'Arménie Soviétique et de l'Artsakh historique.

La question d'Artsakh et toutes les autres questions liées aux droits inaliénables du peuple arménien forment un seul tout, et sont, comme un certain nombre de raisons, la conséquence, en premier lieu, du génocide mis méthodiquement en œuvre des siècles durant contre le peuple arménien dans sa patrie même. Par conséquent, ces questions doivent être résolues dans le contexte des droits inaliénables du peuple arménien et de la réparation des effets du génocide, contexte où le droit international doit être perçu et appliqué comme outil international de justice et d'humanitarisme.

Cette possibilité qu'offrait le mouvement d'Artsakh ne fut réalisée qu'en partie, et la cause en est l'altération de la signification de la lutte de libération dans notre esprit et conscience nationaux.

Cette perversion aboutit aussi à une manifestation dépravée de la volonté de la nation. L'absence d'une élite nationale porteuse de cet esprit, de cette idée et de cette volonté et la non-existence d'un plan national correspondant en étaient la cause. Le résultat en fut le choix fait d'être en harmonie avec les intérêts des centres de puissance géopolitique, de rendre absolu le droit à l'autodétermination de l'Artsakh et d'entrevoir ce droit uniquement dans l'éventualité d'une indépendance. Cela aboutit non seulement à une concession partielle de ce qui avait été obtenu au prix du sang et des souffrances de notre peuple, mais également à faire de l'Arménie un État colonisé et non-résolu servant les intérêts des centres de puissance cités, et de l'Artsakh et de sa population, leurs otages.

Dans cette situation l'Azerbaïdjan continue à s'armer, à améliorer et perfectionner son arsenal et attend l'occasion propice pour résoudre, par une offensive armée, la question d'Artsakh à sa faveur.

Dans pareille situation, la voie unique pour garantir les droits et intérêts vitaux du peuple arménien demeure la reconnaissance de l'indépendance de la République du Haut-Karabagh par la Répu-

blique d'Arménie et la résolution finale et irréversible du problème à travers un suffrage universel d'union dans les deux républiques.

Après pareille résolution, l'Arménie poursuivra, dans le cadre de la réalisation du droit inaliénable du peuple arménien, la question de la vérification de ses frontières avec ce qui est l'actuel État azerbaidjanais, sur les territoires ne rentrant actuellement pas dans les frontières de la République du Haut Karabagh, et ce, conformément aux principes et normes reconnus du droit international.

Après une telle résolution du problème d'Artsakh, l'Arménie visera à l'initiation d'un projet de coopération et développement régionaux qui comprendra la mise en œuvre de projets économiques et la coopération en matière de routes et transports, de protection de l'environnement et autres. L'établissement de certaines relations pourrait pourvoir un certain champ de contact grâce auquel il serait possible de créer une certaine ambiance de confiance mutuelle entre les deux pays, chose qui est une condition préalable décisive à l'instauration d'une paix durable dans la région.

Simultanément, et en vue des processus cachés se déroulant dans la région et dont la tendance est l'autodétermination selon les principes religieux et ethniques, l'Arménie doit être prête aux manifestations d'autodétermination des peuples opprimés vivant sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan et des développements possibles en résultant. Ces manifestations pourraient déstabiliser la situation intérieure de l'Azerbaïdjan, aboutir à la formation d'unités séparatistes sur son territoire, peut-être même à la création des régions autonomes, voire même à la cession de l'Azerbaïdjan et la création des États nouveaux sur ce territoire. De tels développements seraient, au début, non seulement porteurs d'un danger aventurier de l'Azerbaïdjan initiant une agression armée contre l'Arménie dans le but d'une unification [des peuples sur son territoire], mais aussi de l'augmentation de l'influence des forces convoitant des intérêts dans la région et de leurs efforts éventuels d'infiltration.

LE NATIONAL ET LE CIVIL

DANS LE CONTEXTE DE L'IMAGE INSTRUCTIF DE MONTE MELKONIAN

Alec Yenikomchian

(extrait du discours prononcé lors de la cérémonie organisée pour le 20ème anniversaire de la mort de Monte Melkonian)

Monthé, tout honneur à lui, symbolise peut-être de la meilleure façon le genre d'individu chez qui le national et l'humain font une symbiose parfaite.

Aujourd'hui, dans ces circonstances difficiles, pour certains d'entre nous (en disant « nous », je n'entends pas tout le monde, pas les parasites et les personnes serviles du régime, mais ceux qui osent rejeter cette réalité, de la réfuter et de se battre pour notre avenir), le civil est plus important que le national. Celui-ci n'existe pas ; toute allusion au national est, pour certains, équivalente au nationalisme et au fascisme même.

Cette attitude cosmopolite destructrice n'est pas moins désastreuse que celles de nos ennemis réels étrangers, ainsi que celle des représentants du régime local, qui ne sont Arméniens que de nom.

Mais je dois dire que l'approche contraire, selon laquelle tout commence et se termine par la nation, et tout le reste - la justice, la liberté, l'égalité, la dignité et ainsi de suite sont des valeurs rétroactives est aussi malsaines.

Monthé, de façon spontanée et sans effort particulier, par la vie qu'il a vécu, a prouvé avec une grande simplicité qu'il n'existe pas de justice nationale sans justice sociale, qu'une nation n'est libre que si elle est également libre dans ses relations internes, qu'une nation ne peut être considérée comme étant en liberté sur ses territoires si la nature est la proie d'une exploitation prédatrice, les terres ne peuvent être considérées comme étant libérées, si ses enfants meurent de faim sur la terre « libérée » en raison de l'injustice.

Le civil et le national ne sont guère en contradiction. L'un sans l'autre est extrême, non naturel et partiel. Il n'y a donc pas de liberté nationale sans liberté et justice à l'intérieur, et pourtant, il n'existe pas de justice abstraite pour l'homme abstrait ; tout homme est un être ethnoculturel, donc la justice et la liberté ne peuvent se rapporter qu'à l'homme ethnoculturel, dans le cadre de l'autodétermination nationale. Voilà pour quoi Monthé a lutté pendant toute sa vie.

C'est l'une des plus grandes leçons que Monthé nous a données. N'entrons donc plus dans ces vaines polémiques, ne mettons pas en contradiction le civil avec le national et vice-versa.

Et finalement, Monthé est très symbolique et instructif pour nous tous, avec une particularité très importante de la vie qu'il a vécue. Jusqu'à l'âge de 12 ans, il ne savait vraiment pas qu'il était arménien. Il en avait entendu parler mais il en ignorait l'essence. Il savait juste qu'il était américain, rien de plus. Mais après en avoir été conscient, sans encore savoir parler la langue, il a décidé de consacrer sa vie à la lutte de libération nationale arménienne et l'a fait à partir de l'âge de 17-18 ans jusqu'à sa mort, tout en restant un militant de l'humain.

Si nous voulons respecter Monthé, respectons-le vraiment. Il continue de nous donner ses leçons. Soyons dignes à lui et alors, nous serons dignes à notre pays et à notre patrie, nous serons dignes d'être arméniens et humains, donc, nous serons dignes de parler de Monthé et de faire son éloge.

Autrement, il n'a pas besoin de notre respect.

L'ARMÉNIE ENTRE LA POLITIQUE ET LE CIVIL

Tigran Khzmalian

Il paraît que la troisième république d'Arménie aurait deux histoires parallèles : histoire politique (de 1991 à 2013), dont le vingt-deuxième anniversaire a été célébré avec éclat au niveau d'état, cette année le 21 septembre, et histoire civile (de

1988 à 2013), dont le vingt-cinquième anniversaire, par contre, a été célébré d'une manière inaperçue février passé. Si l'histoire politique de la troisième république approche d'une manière évidente de son fin selon beaucoup de personnes, l'histoire civile, au

contraire, connaît brusquement un croisement et un développement rapide, en préparant non seulement la fin de l'histoire politique actuelle qui est ancienne, mais aussi en préparant l'entrée de la suivante.

Les développements qui se produisent en Arménie sont assez logiques pour la société d'un pays qui est devenu indépendant récemment, juste après le déclin de l'URSS. Si dans les pays soi-disant «classique» ou développés, le civil et la politique se complètent mutuellement et collaborent l'un avec l'autre, par contre, dans des pays ex-soviétiques qui ont accédé à l'indépendance, souvent ces deux pôles se contredisent et s'opposent. Ceci s'explique principalement par le fait que jusqu'à nos jours, la plupart desdits pays ne se sont toujours pas débarrassés de l'héritage idéologique soviétique, selon la logique de laquelle, le pôle politique n'est présenté que par les structures des partis, et ceci par le monopole de l'unique parti dominant. Tandis que la vie civile est refusée officiellement et elle existe ou bien sous la forme des structures contrôlées par le gouvernement, ou bien sous l'aspect d'un large mécontentement non organisé de la population.

En cas de l'Arménie, il faut noter aussi le facteur de la diaspora où la société civile est représentée, et ceci d'une manière plus nette, par des partis majoritairement traditionnels, et aussi par leurs structures.

Dans l'Arménie du régime soviétique, les manifestations civiles étaient limitées par le soi-disant «dissidence de cuisine» et par quelques phénomènes culturels semi-interdits qui tout de même ont préparé de rares élans de l'esprit national, tels que: les manifestations de 1965 et le mouvement massif de 1988 devenu un mouvement para populaire qui a abouti au monopole déformé du parti communiste et à la défaite temporaire de la classe politique ancienne. Nous l'appelons «temporaire», car après la panique de courte durée qui a suivi les premières années de l'indépendance, les représentants les plus corrompus, cyniques et viables du Parti Communiste, du Parti Communiste de la Jeunesse et des services spéciaux, se sont vite réorientés dans cette situation instable et ont commencé à affluer dans les structures nouvellement créées. Ainsi, en quelques années, ils ont transformé le système étatique et des partis nouvellement créés en une copie d'une qualité encore plus mauvaise et vicieuse que le système ancien ne l'était.

Dans le territoire ex-soviétique, ce phénomène (portrait un caractère) supranational largement répandu. Dans son discours, Tchernomirdin, Premier ministre de la Russie, en a donné la meilleure définition: «Chez nous, tout parti que l'on crée, devient pourtant un parti communiste»...

En conséquence, la vie politique en Arménie a été encore limitée par le monopole du parti, et la société civile a perdu ses leviers principaux de l'in-

fluence.

Plus tard, les mécanismes du renforcement du monopole du parti et ceux d'affaiblissement et d'éparpillement de la société civile ont été perfectionnés. Ses leviers principaux étaient la corruption largement répandue et la transformation du service étatique en un moyen de l'enrichissement personnel, et son résultat, c'était l'appropriation totale du pouvoir du peuple par le moyen de collaboration des fonctionnaires d'état avec des éléments criminels, par le moyen d'une falsification massive et scandaleuse des élections. La société civile y répondait par des insurrections régulières /périodiques qui correspondaient principalement aux élections présidentielles ordinaires encore une fois falsifiées et elles étaient étouffées par la même périodicité par l'utilisation de la force brutale utilisée par le pouvoir dans les années 1996, 2003-2004, 2008.

Le résultat de tout cela est tout à fait normal, même s'il peut paraître inattendu. Comme conséquence de l'opposition de vingt ans entre les pôles civil et politique/voire des partis, en Arménie c'est l'élément politique/des partis dominants qui a disparu, dont la preuve la plus remarquable c'était la situation en 2012 où la veille des non-élections présidentielles, tous les partis considérés comme «oppositionnels» ont refusé la lutte politique en constatant ainsi la fin du champ politique et des partis dans le pays.

Ce qui était symbolique dans cette situation, c'était surtout l'auto-liquidation du mouvement CAN («Congrès national arménien»), un mouvement leader de l'opposition d'autrefois et sa transformation en un parti ordinaire.

Parallèlement, plusieurs groupes et initiatives civiles ont apparu dans le pays: ils insistaient surtout sur leur différence et leur indépendance du champ politique. Parmi elles, on peut noter les initiatives écologiques, d'urbanisation, sociale, de la sauvegarde de l'héritage national spirituel et culturel, ainsi que les initiatives qui luttent contre les violations des droits de l'homme, les atteintes à la liberté, y compris celles qui ont lieu dans l'armée, contre l'arbitraire de l'oligarchie, et s'occupent des problèmes du respect des droits de leurs victimes. Ce n'est pas par hasard que parmi les participants, la plupart sont des jeunes, c'est la nouvelle génération née après l'indépendance, âgée d'une vingtaine d'années, qui est exempte du complexe soviétique, mais qui ne veut pas non plus accepter à se soumettre au joug de la néocolonisation.

Durant quelques mois seulement, les initiatives civiles ont rempli le vide qui avait apparu dans le champ de l'opposition et, avec leur ordre du jour et leur lutte, ont remplacé les partis politiques idéologiquement ruinés et discrédités.

L'avenir du peuple et de l'état appartient désormais à la force civile, mais il reste encore le problème de réunir ses nombreux ruisseaux dans le lit

d'un fleuve, de rendre ce fleuve puissant, de créer sur sa base une force politique saine et, au moyen de cette force, réussir à changer le système dans le pays. Or, ce problème est toujours à l'ordre du jour et nécessite une solution.

C'est le Pré-parlement qui prétend résoudre ce problème. Lui aussi, il est né comme une initiative civile, mais, suivant sa mission, il s'est transformé

en une force politique de l'avenir doté de qualité. Il a formé une plate-forme qui pourra inclure toutes les initiatives civiles saines et les personnes combattant individuellement.

Et l'automne 2013 a toutes les conditions nécessaires pour cueillir une récolte politique sans précédente du champ civil.

RENAISSANCE ARMÉNIENNE

On assiste au cours de ces derniers mois et années à un essor des activités de défense des droits civils en Arménie. Du sauvetage de la cascade Tertchkan à la préservation des espaces verts du Parc Machtots, aux appels à la justice pour Vahé Avétyan et, plus récemment, aux nombreuses protestations contre la hausse des frais de transport en commun ou aux hausses de frais de scolarité à l'université, un nombre important de citoyens arméniens de tous les horizons de la vie commence à exprimer son refus du statu quo et à demander des changements. Il n'est pas uniquement question d'un changement de régime mais un changement systémique à un niveau plus fondamental dans la gestion de l'Arménie. Les appels sont de plus en plus forts chaque jour pour une "Nouvelle Arménie". Plusieurs mouvements émanant de la société luttent pour le retour de l'espoir, de la dignité et des aspirations nationales et individuelles. Militant dans les domaines écologique, culturel, de la défense du patrimoine, de la réforme politique, les groupes de défense des droits civiques sont en train de s'organiser au niveau de la base vers la création d'une société transparente plus équitable et plus harmonieuse. Leurs actions collectives ont le potentiel de déclencher une véritable métamorphose et peut-être rien de moins qu'une véritable renaissance de la société arménienne.

Ces préoccupations collectives et ces nouvelles voix émergentes, ainsi que leurs espoirs et leurs exigences d'une société civile, sont ceux de toute la nation arménienne, aussi bien dans la diaspora qu'en Arménie ou Artsakh. Si nous croyons vraiment au concept d' "Une Nation", nous (dans la diaspora) ne pouvons rester en marge de ces réformes proposées. S'il est vrai que le changement ne peut se produire que de l'intérieur (Arménie), il est également vrai que la diaspora peut jouer un rôle crucial

dans la quête de la "Nouvelle Arménie". La diaspora est un maillon essentiel de la chaîne plus large de la nation arménienne.

La diaspora traditionnelle a accompli un travail remarquable dans le passé et continue à le faire en préservant l'arménité dans d'innombrables communautés à travers le monde avec leurs églises, leurs écoles et divers centres communautaires ainsi qu'en ne ménageant aucun effort pour défendre la Cause arménienne (Hai Dat). Elle a également répondu à l'appel de la Patrie pendant les crises récentes telles que le tremblement de terre et la guerre du Haut Karabagh. Mais aujourd'hui, il existe un problème fondamental, un défi existentiel même auquel fait face l'Arménie dû à l'émigration en masse. Les problèmes du dépeuplement catastrophique de l'Arménie et de la détresse intérieure devraient faire partie de l'agenda de la Diaspora. Vingt ans après l'indépendance, la diaspora doit participer activement à l'effort d'édification d'un État stable. Les maturations respectives de l'Arménie et de la diaspora sont symbiotiques et étroitement interdépendantes.

La Renaissance arménienne salue la formation et le développement dans notre patrie des mouvements de réforme et des groupes civiques telles que le Nakhakhordaran (Pré-Parlement), et les soutient. Nous encouragerons la coopération ainsi que l'institutionnalisation de la pensée et des processus créatifs qui paveront la route vers la "Nouvelle Arménie".

La Renaissance arménienne

La Renaissance arménienne est un mouvement de la nation arménienne unitaire dont l'objectif est de réaliser l'établissement d'un vrai gouvernement représentatif et de l'Etat de droit en Arménie, ainsi

que l'engagement maximal de la part de la diaspora arménienne pour assurer un avenir sûr, fort, brillant et prospère pour l'Arménie. Le mouvement croit qu'il peut atteindre cet objectif en organisant la diaspora dans la voie de l'aide apportée aux mouvements civiques et aux groupes de réforme, et plus

généralement à travers l'optimisation du potentiel humain de la diaspora dans l'effort de soutien de la patrie.

NOTRE VOIE EST CONFORME AUX NORMES DE DROIT

Varoujan Avétissian

Dans le présent article nous justifions les points de vue du Pré-parlement de créer des organes alternatifs exerçant en parallèle avec les organes du pouvoir réalisant actuellement le pouvoir d'état en Arménie et la conformité au droit du processus de remplacement de ces derniers par les premiers.

Mais d'abord, nous tenons à présenter notre position sur deux approches erronées très répandues.

La première, c'est le point de vue très répandu dans le droit constitutionnel selon lequel le pouvoir c'est le droit et la capacité d'imposer sa volonté¹.

Nous sommes convaincus que cette définition est, en toute évidence, partielle, incomplète et primitive, car elle porte seulement sur le cas d'imposition de la volonté. En effet, elle nie le cas éventuel d'accepter et de réaliser la volonté sans aucune contrainte et même, elle nie la possibilité de le faire.

Ainsi, sans nous éloigner trop de l'essentiel de cette définition, il serait plus juste de définir le pouvoir comme le droit et la capacité d'exercer la volonté. Une telle définition est plus complète et suppose l'exercice de la volonté aussi bien par la contrainte qu'autrement, par exemple, par l'accord ou par la conviction.

La deuxième, c'est l'opinion répandue que le pouvoir appartient au peuple car ceci est écrit dans la constitution.

Sans aucun doute, il en résulte que si pour telle ou telle raison, il n'était pas mentionné dans la constitution que le pouvoir appartenait au peuple, ou que s'il était mentionné que le pouvoir appartenait à une personne ou à un groupe de personnes

ou à une organisation, ou bien, si l'état n'avait pas de constitution écrite, l'on ne saurait pas affirmer que le pouvoir appartenait au peuple.

Pourtant, le pouvoir appartient au peuple, comme on le dit, par la nature et dès le début.

Ce point de vue est tout à fait fondé, car le peuple, en tant qu'un ensemble de personnes dotées de volonté libre par la nature et dès la naissance, a aussi une volonté libre, et, comme chaque personne libre, le peuple a le droit et peut exercer sa volonté sur lui-même. C'est-à-dire, comme chaque personne libre, le peuple est aussi libre et a le pouvoir sur lui-même.

Donc, le pouvoir appartient au peuple indépendamment du fait que ce soit mentionné ou pas dans la constitution ou indépendamment du fait de l'existence de la constitution en tant qu'acte juridique.

Il est important d'avoir en vue que pour parler de l'exercice du pouvoir du peuple, il faut d'abord savoir sa volonté car, à la différence d'une personne, la volonté du peuple est la somme des volontés des personnes qui le constituent. Ainsi l'on peut parler de la volonté du peuple à propos de telle ou telle question seulement dans le cas où, au moins la majorité du peuple est du même avis. Et il n'est possible de savoir la volonté du peuple qu'en apprenant la volonté des individus qui le forment. La forme la plus connue est efficace de le faire, c'est le suffrage universel, sur quoi est basée la démocratie.

Mais le peuple entier ne peut pas s'occuper tout le temps de l'exercice de son pouvoir, voire de l'autogestion, donc, d'une règle naturelle, il s'organise et confère ce travail aux organes et aux personnes adéquats. A un certain niveau de civilisation, le

¹ Voir, par exemple, la décision N 766 du 10 octobre 2008 de la Cour Constitutionnelle.

peuple s'organise en état et crée un état: un système de gestion étatique. En même temps, en règle générale, le peuple tient toujours dans sa main la possibilité de réaliser le pouvoir quand il s'agit des questions importantes. Mais il confère au système de la gestion étatique la compétence de l'organisation des processus visant la résolution des questions importantes par la voie de votes, tels que des référendums, ainsi que des élections des fonctionnaires et des organes de la gestion étatique.

Le peuple n'a pas toujours la possibilité d'exercer son pouvoir. L'histoire connaît plusieurs cas de la prise du pouvoir par les étrangers et /ou par une minorité du même peuple. Dans de telles conditions, le peuple n'est pas en état de former, d'exprimer et d'exercer son pouvoir car il est privé de ce droit et de cette compétence.

A présent, l'Arménie se trouve dans une situation pareille. Le système de la gestion étatique, assisté par des forces étrangères, a pris le pouvoir du peuple arménien et, au lieu d'assurer la formation, l'expression et la réalisation de sa volonté, il lui impose la sienne.

Dans ce système et à travers ce système, notre peuple ne peut plus former, exprimer et réaliser sa volonté. Les intérêts vitaux de l'élite dirigeante qui occupe des postes décisifs dans le système, contredisent aux intérêts de notre peuple. Les représentants de l'élite se sont profondément enfoncés dans le marais des actions et des crimes antinationaux et ont perdu tout chemin de retour. Comme résultat, il est désormais impossible d'assurer l'exigence de la deuxième partie de l'Article N2 de la Constitution de RA selon laquelle: «Le peuple réalise son pouvoir par les élections, les référendums, ainsi que par les fonctionnaires et les organes d'autorités locales prévues par la Constitution», car les organes prévus par la Constitution notamment: la Commission électorale centrale et les commissions électorales locales, les Cours: y compris la Cour Constitutionnelle, le Parquet, la Police, ainsi que les organes de gestion et les autorités locales se sont non seulement fusionnés avec l'élite qui est antinationale et criminelle et en font partie, mais aussi, les référendums et les élections se sont transformés en mécanismes de reproduction pour cette élite.

Dans une situation pareille, chaque peuple ayant de la dignité, le peuple arménien de même, a le droit et, du point de vue de la morale, est même censé de réaffirmer le pouvoir qui lui appartient de par la nature et dès le début; ce qui est possible de faire par deux voies.

La première, c'est l'imposition de la volonté du peuple par la violence, y inclus par la violence armée. Cette variante qui est tout à fait conforme aux normes du droit, est pourtant très dangereuse pour notre région vue que d'une part l'on pourrait subir une attaque extérieure armée, d'autre part, cela

peut aboutir à des victimes et à des dégâts, c'est pourquoi ce n'est pas désirable.

La deuxième; c'est l'organisation étatique du peuple en dehors de l'actuel système de la gestion étatique. C'est-à-dire, le peuple refuse le système actuel de la gestion étatique (l'état actuel) et sur des principes de la démocratie de transition, crée et rend légitime un nouveau système de la gestion étatique (un nouvel état) afin de pouvoir à l'aide de celui-ci, former, exprimer et exercer sa volonté. Cette variante demandera plus de temps, néanmoins permettra d'atteindre les résultats sans faire courir le pays les risques des secousses et de l'attaque armée de l'extérieur.

Certainement, il faudra former non pas tout un système fonctionnant parallèlement, mais seulement les organes principaux des sous-systèmes juridique, législatif et exécutif, lesquels après la révocation du groupe des dirigeants, durant la période de la Transition pourront s'installer comme des greffes dans le système actuel et en changeront la nature et les résultats. Ajoutons que, tenant compte des particularités de la nature de leur activité, ses organes seront formés en différents formats.

En premier lieu il faudra former le Tribunal de la Justice qui devra réaliser le fondement et l'assurance juridique du processus de rétablissement du pouvoir du peuple. Le Tribunal de la Justice est créé par la décision du Pré-parlement et sur les principes de la justice transitionnelle fonctionnera jusqu'à l'étape de Transition; et à la dite étape sera dissout. Il sera formé non pas en format de tout le sous-système juridique, mais seulement en format d'un seul organe.

Deuxièmement, il faudra former le Parlement Fondateur. Le Parlement Fondateur sera formé par des élections alternatives exprimant la volonté de la partie la plus active du peuple. Ces élections seront organisées par la Commission électorale créée par la décision du Pré-parlement.

Après être formé le Parlement Fondateur devra assurer sa légitimation (ainsi que celle de tout le système fonctionnant en parallèle) en signant des contrats individuels avec les citoyens, ce qui constitue, au fond, une forme originale de référendum ouvert.² Après sa légitimation le Parlement Consti-

² Selon une conception préalable, le Contrat doit fixer le délai de la période de la Transition après la révocation du groupe administratif actuel, les compétences du Parlement Constitutif, le mode de la formation et les compétences du gouvernement de la Transition, ainsi que des organes juridiques et d'autres organes de la gestion étatique; et, durant la période de la Transition, la distribution des compétences du Président de la République prévues par la Constitution actuelle sur le Parlement Constitutif, le Gouvernement de la Transition et d'autres organes étatiques. En outre, le Contrat doit prévoir que la Constitution, les lois et les actes juridiques actuels fonctionnent dans la mesure ou il ne contredisent pas au Contrat (*mutatis mutandis*).

tutif fonctionnant au nom du peuple, doit assurer la révocation³ du régime actuel. Le Parlement Constitutif sera formé en format de sous-système législatif complet et dans la période de la Transition, il remplacera l'Assemblée Nationale actuelle, ainsi qu'il se chargera de certaines compétences conférées par la Constitution au Président.

Troisièmement; il faudra former le Gouvernement de la Transition qui doit assurer l'exécution du pouvoir exécutif durant la période de la Transition. Il

3 Pour la légitimation du Parlement Constitutif et au nom du peuple, pour la présentation de sa part de la requête de révocation du groupe administratif du gouvernement d'état, il est considéré comme suffisant de signer les contrats avec plus de la moitié (50%+1 des participants des élections républicaines ayant enregistrées le plus grand nombre de participation selon les données officielles. Or, selon celles-ci, le plus grand nombre de participation a été enregistré en février 2008 aux élections présidentielles (1,671,027) dont 50%+1 fait 835,514. Concernant les mécanismes de la révocation du groupe administratif voir dans le Programme du Pré-parlement: www.preparliament.org.

sera formé en format représentant les ministres responsables des secteurs principaux vitaux, sur la décision du Parlement Fondateur et durant la période de la Transition, il remplacera le gouvernement actuel et les organes étatiques au sein du gouvernement, de même qu'il se chargera des compétences conférées par la Constitution au Président qui ne seront pas conférées au Parlement Fondateur ou à d'autres organes étatiques.

DECLARATION DU PRE-PARLEMENT

LE DROIT DE PRENDRE DES DÉCISIONS CRUCIALES APPARTIENT AU PEUPLE

(à l'occasion de la déclaration relative à la «volonté de l'Arménie de s'unir à l'Union Douanière»)

Le 3 septembre 2013, Serge Sarkissian, qui remplit les fonctions du président de la République d'Arménie par usurpation du pouvoir du peuple, lors de sa visite officielle à Moscou, après la rencontre avec le président de la Russie V. Poutine a fait une déclaration inattendue, selon laquelle l'Arménie aurait exprimé sa volonté de s'unir à l'Union Douanière et de s'intégrer au processus de la formation de l'Union économique Eurasienne.

Les questions concernant la résolution du problème d'Artsakh (Karabagh), le règlement des relations arméno-turques, l'adhésion aux organisations supranationales, aux unions Européennes ou Eurasiennes, ainsi qu'aux alliances politico-militaires touchent aux intérêts stratégiques des arméniens.

Les questions pareilles, par leur fond et dimen-

sion, ont une importance cruciale pour toute la nation, donc, le droit de prendre des décisions sur ces questions appartient uniquement au peuple. Aucun organe de gouvernement, qu'il soit l'Assemblée, le Président ou le Gouvernement, même s'il a été formé à titre légitime, ne peut s'exprimer et prendre des décisions sur des questions pareilles au nom de l'Arménie.

Or, dans le cas de Serge Sarkissyan, le chef de la junte criminelle qui a usurpé le pouvoir du peuple, il est devenu un fait ordinaire de prendre des décisions autocratiques pareilles au dos de la nation d'une manière clandestine.

L'adhésion à l'Union Douanière, en tant que premier pas vers l'Union économique Eurasienne et par ce biais vers l'adhésion à l'Union Eurasienne,

ainsi que la signature du traité d'Association avec l'Union Européenne comme un pas initial pour en faire partie, supposent des concessions unilatérales de la souveraineté de la République d'Arménie et des intérêts stratégiques des arméniens en faveur des objectifs de ces organisations.

Une pareille perspective, dans les circonstances actuelles du conflit d'Artsakh qui n'est pas encore résolu, déplacera le problème de la frontière formelle entre la République D'Arménie et l'Artsakh dans un nouveau contexte des relations internationales avec toutes les conséquences qui en résulteront.

Une autre raison pour renoncer à une telle perspective est l'instabilité dans la région et le risque de la guerre au niveau régional avec toutes ses conséquences éventuelles, puisque cela priverait l'Arménie de son autonomie et de ses capacités de souplesse, attributs vitaux pour de pareilles circonstances.

La perspective de faire partie des organisations supranationales ne peut être considérée même après une résolution du conflit d'Artsakh en termes favorables pour les arméniens et l'installation d'une certaine stabilité dans la région, puisque dans l'avenir en perspective, le problème majeur du peuple arménien et de l'Etat arménien sera de s'affranchir totalement des conséquences du génocide, ce qui suppose une stratégie aussi souple, dynamique et efficace que possible de sécurité extérieure, et qui doit être axée sur le principe de l'Arméniocentrisme.

Pourtant, les organisations internationales supranationales, surtout celles qui se constituent selon le principe confédératif telles que l'Union Eurasienne et l'Union Européenne, ainsi que les alliances politico-militaires, non seulement ne poursuivent pas ce but, mais aussi sont en contradiction contextuelle

avec ce problème majeur. De plus, leurs règlements intérieurs entravent et diminuent considérablement les possibilités des pays membres dans la résolution des problèmes qui ne sont pas conformes aux objectifs de l'organisation.

Seul le maintien de la capacité de l'Arménie et de ses citoyens de prendre des décisions autonomes peut en ces temps instables non seulement sauver notre pays de la perspective de devenir une nouvelle fois une monnaie d'échange géopolitique, mais aussi le transformer en acteur politique jouant le rôle de médiateur dans le contexte mondial actuel de fissures civilisationnelles et en stabilisateur régional.

A ce titre, toutes les conventions obtenues au dos du peuple arménien et au détriment de ses intérêts, ne serviront qu'aux intérêts des étrangers et sont faites pour suspendre temporairement les changements politiques et socio-économiques radicaux en Arménie, au prix de la perte de la perspective de la souveraineté, de la démocratie et du bien-être de notre pays et pour prolonger les termes du gouvernement usurpateur par des méthodes policières.

Le pré parlement condamne rigoureusement et rejette tout développement politique menaçant la souveraineté de l'Arménie et, en vue d'éviter une catastrophe nationale, appelle toutes les forces politiques et civiles à unifier leurs efforts, à lutter au nom de la dignité et la liberté nationales et humaines, de la perspective nationale et démocratique de notre pays, ainsi que pour la réhabilitation des droits inaliénables des arméniens.

LA DECLARATION DU PREPARLEMENT

À l'occasion du 22ième anniversaire de l'Indépendance

L'effondrement de l'Union Soviétique et la lutte nationale libératrice ayant pour origine le mouvement d'Artsakh, ont conféré aux Arméniens de réelles possibilités de créer un Etat autonome au moins sur le territoire de l'Arménie Soviétique et de l'Artsakh historique.

Après tant d'années, nous sommes contraints de reconnaître que ces possibilités n'ont été réalisées que partiellement, et c'est dû à la falsification du sens et de la logique de la lutte libératrice dans nos esprits et nos consciences nationales. Cela a entraîné la mutilation de la volonté de notre nation, par conséquent la création de l'Etat n'est jamais devenue le souhait et le but de toute la nation. Et c'est à cause de la petitesse du nombre et de la qualité de l'élite nationale portant cet esprit, cette notion et cette volonté. Il n'existait non plus de projet national conforme.

Ainsi, la lutte libératrice nationale n'a pas eu son dénouement logique et a été interrompue. Nous avons reçu l'Etat d'aujourd'hui comme conséquence objective de l'effondrement de l'Union Soviétique, et non pas comme fruit d'une lutte libératrice nationale raisonnable. En tant que solution du problème d'Artsakh, il a été choisi la voie de la conformité aux intérêts des forces géopolitiques et de l'absolutisation de son droit à l'autodétermination, en considérant celui-ci seulement comme une version d'indépendance, ce qui a entraîné la concession partielle de ce qui a été obtenu au prix du sang et des souffrances de notre peuple, mais aussi a fait de la République d'Arménie un Etat colonisé et sans identité, servant les intérêts des forces mentionnées, l'Artsakh et ses habitants devenus leurs otages.

Par conséquent, l'Arménie actuelle (ainsi que l'Artsakh) et le peuple arménien sont entraînés dans une crise affectant tous les domaines de la vie, y compris la structure étatique.

La crise est caractérisée par la mise en place des mécanismes et des méthodes de plus en plus perfectionnés de la nouvelle colonisation de notre pays et du peuple arménien, par l'abandon petit à petit de l'Arménie déjà minime, par l'appropriation du pouvoir du peuple et par la réorganisation du système de gestion d'Etat en un outil de colonisation du pays et d'exploitation de son peuple, par la domination d'une élite inapte et traîtresse, prête à céder les intérêts nationaux au profit des intérêts personnels et de clan, par l'absence du système de partis politiques et par la corruption et/ou l'inaction

de l'opposition officielle.

Le délabrement continu des fondements de l'identité nationale et l'émigration en masse, en tant que conséquences de cette crise, engendreront très bientôt la perte de l'Etat. Ceci risque d'avoir pour effet l'extermination physique des Arméniens autochtones.

Le seul moyen d'éviter cette perspective morne, de surmonter la crise du système et de réaliser les souhaits des Arméniens, c'est de reprendre la lutte nationale libératrice et de précipiter sa fin logique.

Au fait, les conditions externes et internes contribuent également au succès de cette lutte libératrice. En Arménie, il s'est formé une génération imprégnée d'un esprit et d'une conscience d'indépendance, et les mutations qui ébranlent la région et le monde, ainsi que la lutte de plusieurs forces géopolitiques pour notre pays, qui affaiblit la force sommaire de leurs influences de colonisation, nous confèrent de larges opportunités de nous révéler en tant que nouveaux sujets politiques et de pouvoir manoeuvrer entre ces forces puissantes.

Maintenant, 25 ans plus tard du commencement du mouvement artsakhien, le Préparlement, ayant pour origine la conscience collective de la solution de ce problème de nécessité vitale et tout en assumant les erreurs commises, ainsi que l'expérience manquée de 22 années de la construction étatique, et aussi les conditions internes et externes mentionnées, tend à former, à la place de la génération politisée d'aujourd'hui, colonisée, obséquieuse et inapte, une nouvelle génération qui prend sa naissance de la masse active du peuple et qui a une volonté, un concept et un esprit de liberté nationale, et à concevoir et à réaliser, à l'aide de cette génération, son projet de création d'un véritable Etat indépendant.

Le Préparlement, étant certain de ce que même une partie du potentiel créatif, ainsi que du talent de création étatique du peuple arménien, de ses immenses capacités mentales et matérielles suffira à la réalisation de ce projet, fait appel aux Arméniens du monde entier de prendre conscience de la triste issue de notre Etat, de renoncer aux festivités fausses de ces derniers jours rappelant «la fête pendant la peste» et de reprendre la lutte libératrice nationale, ayant comme but la création d'un Etat national autonome sur le territoire de l'Arménie actuelle (l'Artsakh y inclus).

A TOUS CEUX QUI VEULENT SOUTENIR LE PREPARLEMENT

Les citoyens peuvent participer aux travaux du Préparlement des façons suivantes:

1. Assistance professionnelle

Consultation et travail professionnels

Discussions professionnelles

Traitement des questions conceptuelles

Cours professionnels (de Gestion, d'Art Militaire, de Sciences Po etc)

2. Travaux d'organisation

Organisation des manifestations (meeting, marche, boycott, etc)

Assurance de la sécurité des manifestations

Coordinateur du groupe d'assistants

Service de garde

Travail social avec des groupes

Travail avec des organisations

Présentations

3. Assistance informatique et technologique

Traitement, mise en place et service des sites Internet

Diffusion de l'information à travers les réseaux sociaux

Organisation des sondages sur les réseaux sociaux

Service provisoire sur Facebook

Recueil des articles, des faits et d'autres informations

Distribution du journal officiel, des tracts et d'autres matériaux

Saisie de données informatiques

Préparation et installation du matériel audiovisuel sur Internet

Propagande

4. Participation aux manifestations

Participation aux manifestations (meeting, marche, boycott, travail dans un corps de réaction rapide, etc)

5. Prestations des services de ressources

Prestations techniques

Présentation du transport

Assistance financière

Prestation des services immobiliers

Prestation des services mobiliers

Prestation du combustible ou des tickets de combustible

PROGRAMME

DU MOUVEMENT PAN-ARMÉNIEN POUR SURMONTER LA SITUATION NÉOCOLONIALE DANS LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE (Y COMPRIS ARTSAKH) ET POUR LA FORMATION D'UN ETAT DE QUALITÉ SUPÉRIEUR (PRÉ-PARLEMENT)

- Étape 1. Mise en place structurelle du mouvement
- Étape 2. Formation et fonctionnement d'organes de gestion parallèles
- Étape 3. Légitimation des organes de gestion parallèles
- Étape 4. Destitution (sans secousses) de l'administration en place et entrée en fonction d'un gouvernement de transition
- Étape 5. Élargissement du processus de la mise en place de l'État de qualité supérieure

Objectifs

Formation d'un État de qualité supérieure dans la République d'Arménie (y compris Artsakh), après la destitution (sans secousses) de l'administration en place qui s'est transformée en un nouvel outil de l'oppression coloniale, par l'élargissement du mouvement Pan-Arménien et à travers la formation et la légitimation d'organes de gestion publique fonctionnant parallèlement aux organes existants

Étape 1. Mise en place structurelle du mouvement

Formation d'un réseau d'organismes locaux du mouvement Pan-Arménien (ci-après Mouvement) sur l'ensemble du territoire de la République d'Arménie (y compris Artsakh) et dans la diaspora

Étape 2. Formation d'organes de gestion publique fonctionnant parallèlement aux organes de gestion publique existants

2.1. Formation des organes de gestion parallèles suivants, selon les principes de la démocratie transitionnelle :

Cour de justice (tenant compte des principes de la justice transitionnelle)

Commission électorale du Parlement Fondateur

Parlement Fondateur

Gouvernement de transition

2.2. Convoquation du Parlement Fondateur¹ et réalisation de ses fonctions parallèlement aux organes en place, notamment l'adoption de la Conception stratégique pour la formation et le développement de l'État de qualité supérieure en République d'Arménie (y compris Artsakh)

2.3. Formation du gouvernement de transition au moment opportun et réalisation de son fonctionnement parallèle

Étape 3. Légitimation des organes de gestion publique parallèles

Signature, sous forme de plébiscite ouverte, de contrats avec un nombre suffisant de citoyens² sur la formation de l'État de qualité supérieure, légitimant ainsi le Parlement Fondateur et l'exigence de la destitution de l'administration en place.

Étape 4. Destitution (sans secousses) de l'administration en place et entrée en fonction d'un gouvernement de transition

4.1. Transformation du Mouvement en une force invincible, en vertu de ses qualités de l'organisation, de sa fermeté, son indépendance, sa détermination et ses autres spécificités

4.2. Réalisation des opérations suivantes selon les scénarios ci-dessous:

Scénario 1. Le régime capitule avant la signature d'un nombre suffisant de contrats avec les citoyens.

Poursuite du processus de signature des contrats pour atteindre une entière légitimité.

Annnonce de la phase de gouvernement de transition, conformément aux dispositions du contrat.

Préparation du processus d'édification de l'État de qualité supérieure.

¹ Dès le moment de sa convocation, le Parlement fondateur assume la direction du Mouvement.

² Selon les données officielles de l'administration actuelle, le plus grand nombre de participants lors des élections tenues en République d'Arménie a été enregistré pendant les élections présidentielles du 19 Février 2008, avec 1 671 027 participants. La conclusion avec les citoyens d'un nombre de contrats égal à 50% de ce chiffre +1, à savoir 835 514 contrats, est considérée comme suffisante pour réclamer en toute légitimité le départ de l'administration en place.

Scénario 2. L'administration actuelle est toujours au pouvoir au moment de la signature d'un nombre suffisant de contrats avec les citoyens.

Présentation, en vertu du plein droit de la légitimité populaire acquise, d'une demande à l'administration actuelle réclamant son départ, et l'assurance de la réalisation de cette exigence en fonction de la force invincible du Mouvement.

Annonce, après le départ de l'administration en place, de la phase de gouvernement de transition, conformément aux dispositions des contrats.

Préparation du processus d'édification de l'État de qualité supérieure.

Étape 5. Élargissement du processus de la mise en place de l'État de qualité supérieure.

(Fin de la phase de démocratie transitionnelle et mise en place du régime de démocratie durable)

Formation, à la fin de la phase de gouvernement de transition, des organes législatif, judiciaire et exécutif ainsi que des autres structures de la gestion publique par la tenue d'élections démocratiques.

COUR DE JUSTICE

Annexe au Programme du Mouvement pan-arménien pour un État de qualité supérieure en Arménie

1. Structure et composition

La Cour de Justice est composée de 3 juges (juristes) et 12 jurés (personnes ayant autorité publique)

2. Fonctions

2.1. Met en place une procédure concernant la crise de l'Etat suscitée en République d'Arménie, menant dans ce contexte des enquêtes et prenant des décisions contenant des estimations juridico-politiques relatives aux questions suivantes.

La description de la crise de l'Etat suscitée en République d'Arménie, y compris ses composantes juridico-politiques fondamentales, à savoir l'usurpation du pouvoir du peuple, la réduction de la souveraineté de la République d'Arménie et sa transformation en un objet gouvernable par les sujets étrangers.

La responsabilité des organes gouvernementaux et des fonctionnaires qui, par leurs décisions adoptées et réalisées ont conduit à la crise de l'Etat, ainsi que des organisations et leurs dirigeants ayant contribué à l'adoption de ces résolutions.

La transformation des organes judiciaires et juridiques de la République d'Arménie en mécanisme pour l'application sans faille de la volonté du régime et l'assurance de sa reproduction, ainsi que la crise de la justice suscitée dans le pays à la suite de ce fait.

La soumission au jugement du peuple de la proposition poursuivant l'objectif de surmonter la crise du système de l'État d'une manière juridico-politique, (en ce qui concerne, entre autres, l'opportunité du système de gestion publique actuelle et la nécessité de la formation du nouveau système)

2.2 Enquête sur d'autres cas de notoriété publique et prend des décisions contenant des estimations juridico-politiques à leur égard.

3. L'ordre de l'adoption et de l'exécution des résolutions

3.1 Les résolutions de la Cour de Justice doivent être adoptées à une majorité d'au moins 2/3 de ses membres, et au moins deux juges juridiques doivent voter pour la résolution.

3.2 La Cour de Justice, au cas où elle la considérerait plausible, autorise l'exécution de ses résolutions aux sujets remplissant une fonction correspondante ou ayant présenté une pareille demande.



ՆԱԽԱԽՈՐՀՐԴԱՐԱՆ
www.preparliament.org

JOURNAL OFFICIEL DU PRÉPARLEMENT
AZATAGROUM

Editeur: Organisation publique «Arantsk»
pour le développement national
Adresse: 0087, Yerevan, Khaghagh Doni 31/273

Certificat: **N 03U849161 2012-09-07**

Responsable de la publication du numéro: **Aghavnie Sahakyan**

Date de publication: **2013-10-03**
Tirage **99**

Téléphone **+37455 44 78 75**

ՆԱԽԱԽՈՐՀՐԴԱՐԱՆԻ ՊԱՇՏՈՆԱԹԵՐԹ
Ազատագրում

Լրատվական գործունեություն իրականացնող
«Առանցք» ազգային զարգացման
հասարակական կազմակերպություն
Հասցեն՝ Երևան, Խաղաղ Դոնի 31/273, դասիչ 0087

Վկայական՝ **N 03U849161 2012-09-07**

Համարի թողարկման պատասխանատու՝
Աղավնի Սահակյան

Թողարկման ամսաթիվ՝ **2013-10-03**
Տպաքանակ՝ **99**

Հեռախոս՝ **+37455 44 78 75**

www.preparliament.org
preparliament@gmail.com
<http://www.facebook.com/Nakhakhorhrdaran.33>
<https://twitter.com/Preparliament>

DISTRIBUTION
GRATUITE